



Assemblée générale

Distr. générale
22 octobre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 70 c) de l'ordre du jour

Promotion et protection des droits de l'homme : situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux

La situation des droits de l'homme au Myanmar

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 61/232 de l'Assemblée générale. Pendant la période considérée, deux visites au Myanmar ont été effectuées dans le cadre de la mission de bons offices du Secrétaire général. Après une première visite en mai 2006, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques s'est rendu une deuxième fois dans le pays, du 9 au 12 novembre 2006, à l'invitation du Gouvernement. Le 22 mai 2007, le Secrétaire général a chargé son Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et d'autres questions politiques et ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, de continuer à fournir ses bons offices en son nom. Le Conseiller spécial a tenu, de juin à août 2007, de nombreuses consultations avec les principaux pays concernés, dans le but de retourner au Myanmar dès que possible. En réaction aux manifestations et à la crise déclenchée dans le pays le 19 août dernier, qui ont eu un écho sans précédent dans le monde entier et suscité de graves préoccupations au sein de la communauté internationale, le Secrétaire général a, le 26 septembre, dépêché son Conseiller spécial au Myanmar, avec l'accord des pays voisins du Myanmar, des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et du Conseil de sécurité. Le Conseiller spécial a séjourné au Myanmar du 29 septembre au 2 octobre. Chacune de ses visites a inclus des rencontres tant avec le Président du Conseil d'État pour la paix et le développement qu'avec le généralissime chef Than Shwe et Daw Aung San Suu Kyi.

* Le présent rapport est soumis à la date du 22 octobre 2007 de façon à présenter une information aussi actuelle que possible.



Au cours de ces visites, cinq grands sujets de préoccupation pour l'ONU et la communauté internationale ont été portés à l'attention du Gouvernement du Myanmar, à savoir : a) la libération de Daw Aung San Suu Kyi ou, au moins, l'amélioration de ses conditions de détention, et une analyse de la sécurité conduisant à la libération de tous les prisonniers politiques; b) la nécessité d'instaurer un processus politique sans exclusive aucune, participatif et transparent, pour que le peuple du Myanmar puisse faire entendre sa voix à propos de l'avenir du pays; c) la nécessité d'une meilleure coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes humanitaires de façon à garantir la liberté de passage des secours humanitaires et à permettre l'envoi éventuel d'une mission d'évaluation technique dans les zones frontalières; d) la cessation des hostilités dans les zones de conflit, y compris dans l'État de Kayin; et e) la nécessité de poursuivre la coopération avec l'Organisation internationale du Travail (OIT) en vue de la mise en place d'un mécanisme conjoint d'examen des plaintes concernant le travail forcé.

Qui plus est, les principes énoncés ci-après ont été reconnus par tous les États Membres intéressés comme pertinents pour la mission de bons offices : a) les bons offices ne sont pas un événement ponctuel, mais un processus exigeant un dialogue permanent grâce à des rencontres et à des consultations régulières avec toutes les parties prenantes; b) le Myanmar se trouve dans une situation complexe qui ne saurait être réduite à un seul problème – si important soit-il – mais qui exige un dialogue sur un large éventail de questions touchant à la politique, au droit humanitaire, au développement socioéconomique et aux droits de l'homme; c) le dialogue n'est pas une fin en soi, mais doit déboucher sur des résultats concrets; et d) la communauté internationale tout entière doit se mobiliser pour encourager le Myanmar à faire de bons choix pour l'avenir. Les principaux pays intéressés ont également manifesté leur préoccupation, à divers degrés, concernant la situation au Myanmar et leur soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général et leur reconnaissance au Conseiller spécial pour les efforts qu'il déploie sur la base des principes énoncés ci-dessus.

Sur la toile de fond des quelques mesures modestes, mais encourageantes, prises par le Gouvernement au cours de l'année passée, les événements tragiques des dernières semaines constituent un sérieux pas en arrière pour le Myanmar. La visite effectuée par le Conseiller spécial au Myanmar pendant la récente crise répondait à un triple objectif, à savoir : a) évaluer la situation sur le terrain après les manifestations des derniers jours; b) transmettre de la part du Secrétaire général aux plus hautes autorités du Myanmar un message clair concernant la situation; et c) essayer de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition comme meilleur moyen de mettre fin à la crise et d'assurer la réconciliation nationale. Tout en prenant acte des premières mesures prises par le Gouvernement pour désamorcer la crise à la suite de la visite du Conseiller spécial, le Secrétaire général juge préoccupantes les informations reçues continuant de faire état de violations des droits de l'homme, comme le recours excessif à la force ou la détention arbitraire, et invite les autorités à mettre fin à tous les abus. Le Secrétaire général se félicite de l'annonce par le Gouvernement d'une réunion possible entre le généralissime Than Shwe et Daw Aung San Suu Kyi et de l'annonce qui a suivie de la désignation d'un chargé de liaison ayant pour mission de rétablir la communication avec Daw Aung San Suu Kyi, comme suggéré par le Conseiller spécial. Le Secrétaire général exhorte les deux parties à faire preuve de la plus grande souplesse de façon à se rencontrer

dès que possible et continuera à offrir ses bons offices pour faciliter le dialogue. Le Secrétaire général encourage, en outre, le Gouvernement du Myanmar à prendre au sérieux les recommandations formulées par son Conseiller spécial concernant les facteurs politiques et économiques qui sont à l'origine des troubles récents, notamment la nécessité de libérer tous les prisonniers politiques, et l'établissement éventuel de deux commissions largement représentatives chargées respectivement d'examiner la constitution et de lutter contre la pauvreté.

Tout en reconnaissant que l'avenir du Myanmar est entre les mains du Gouvernement et de la population du Myanmar, le Secrétaire général estime qu'un retour au statu quo d'avant la crise serait inacceptable. Le Secrétaire général a donc l'intention de faire tout son possible, y compris en intensifiant ses bons offices, pour que les Nations Unies puissent continuer à travailler en partenariat avec le Myanmar et à l'aider à assurer la réconciliation nationale, la transition vers un régime démocratique et le plein respect des droits de l'homme dont dépendent la stabilité et la prospérité à long terme du pays. Une telle entreprise suppose un engagement durable de la part des Nations Unies, appuyées par la communauté internationale et plus particulièrement par les pays de la région. À cet égard, le Secrétaire général se félicite du rôle constructif joué par les voisins du Myanmar et par les membres de l'ASEAN et souhaite que ces efforts se poursuivent. Il se félicite également de la déclaration du Président adoptée par le Conseil de sécurité le 11 octobre 2007 (S/PRST/2007/37) à l'appui de sa mission de bons offices, ainsi que de la résolution S-5/1 du Conseil des droits de l'homme concernant la situation des droits de l'homme au Myanmar. Plus la communauté internationale sera unie, plus nos objectifs communs de paix, de démocratie et de prospérité pour la population du Myanmar auront de chances d'être atteints.

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 5 de la résolution 61/232 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à fournir ses bons offices, de poursuivre ses entretiens sur la situation des droits de l'homme et le rétablissement de la démocratie avec le Gouvernement et le peuple du Myanmar, y compris toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale au Myanmar, de fournir une assistance technique au Gouvernement à cet égard et de lui rendre compte, à sa soixante-deuxième session, des progrès réalisés dans l'application de ladite résolution. Le présent rapport est axé sur la dimension bons offices de la résolution, pour la période écoulée depuis la présentation du précédent rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale, en date du 9 octobre 2006 (A/61/504). Un rapport distinct du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar a été distribué sous la cote A/62/223.

2. Depuis le précédent rapport du Secrétaire général, de nouveaux efforts ont été faits pour dialoguer avec les autorités du Myanmar grâce à la mission de bons offices confiée par l'Assemblée générale au Secrétaire général, efforts qui se sont intensifiés depuis la crise qui a éclaté au Myanmar le 19 août 2007.

3. Après une première visite du 18 au 20 mai 2006, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a été invité par le Ministre des affaires étrangères, U Nyan Win, à se rendre à nouveau au Myanmar du 9 au 12 novembre 2006. Pour cette deuxième visite, le Secrétaire général adjoint avait pour mission : a) de rencontrer les mêmes interlocuteurs clefs que durant sa première visite, afin d'approfondir et d'élargir le dialogue entre le Myanmar et les Nations Unies; b) de transmettre directement à tous les niveaux du Gouvernement le message clair des Nations Unies et de la communauté internationale concernant la nécessité d'obtenir des résultats concrets dans les principaux domaines de préoccupation; et c) de continuer à proposer les bons offices du Secrétaire général comme moyen de consolider la confiance entre le Myanmar et les Nations Unies et d'encourager le Myanmar à prendre des mesures concrètes pour avancer sur la voie de la réconciliation nationale, du rétablissement de la démocratie et du plein respect des droits de l'homme.

4. Comme ce fut le cas au cours de sa première visite, le Secrétaire général adjoint a rencontré le général en chef Than Shwe, Président du Conseil d'État pour la paix et le développement, le vice-général en chef Maung Aye, Vice-Président du Conseil, et le général de corps d'armée Thein Sein, Premier Secrétaire du Conseil, ainsi que le Ministre des affaires étrangères et le Ministre du travail et de la planification. Il a également pu rencontrer à nouveau Daw Aung San Suu Kyi et, séparément, dans les locaux de l'ONU, les membres du Comité exécutif de son parti, la Ligue nationale pour la démocratie (LND). En marge de la Convention nationale parrainée par le Gouvernement, il a aussi rencontré des délégués de 17 groupes ethniques parties au cessez-le-feu et de partis politiques, ainsi que des membres du Parlement. Le Secrétaire général adjoint a également reçu, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies à Yangon, des messages d'autres interlocuteurs, notamment une pétition de représentants des étudiants de la génération 88. Le 27 novembre 2006, le Secrétaire général adjoint a informé le Conseil de sécurité, à la demande de ce dernier, des résultats de sa deuxième mission.

5. Le 12 janvier 2007, le Conseil de sécurité a examiné un projet de résolution (S/2007/14) sur la situation au Myanmar, qui n'a pas été adopté en raison du vote négatif de deux membres permanents du Conseil.

6. Le 22 mai 2007, le Secrétaire général a chargé son Conseiller spécial concernant le Pacte international pour l'Iraq et d'autres questions politiques et ancien Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Ibrahim Gambari, de continuer à fournir ses bons offices en son nom au Gouvernement du Myanmar et à toutes les parties concernées par le processus de réconciliation nationale. Immédiatement après cette nomination, le Conseiller spécial a tenu de juin à août 2007 une série de consultations avec les principaux États Membres intéressés, à savoir la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, la Thaïlande, ainsi que l'Union européenne, pour s'assurer de leur position respective et de leur soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général de façon à pouvoir retourner au Myanmar dès que possible. Le Conseiller spécial a également consulté le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), l'Organisation internationale du Travail et le Comité international de la Croix-Rouge. Le Ministre des affaires étrangères du Myanmar a par la suite invité le Conseiller spécial à revenir au Myanmar la deuxième semaine de novembre 2007.

7. Pendant ce temps, la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Margareta Wahlström, s'est rendue au Myanmar du 3 au 6 avril à l'invitation du Gouvernement pour examiner la situation humanitaire avec les organismes de contrepartie et les partenaires humanitaires du Gouvernement; définir les relations entre le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires avec le nouveau Coordonnateur humanitaire des Nations Unies nommé à Yangon; et examiner les principaux problèmes que pose l'accès aux populations vulnérables. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Radhika Coomaraswamy, s'est également rendue au Myanmar du 25 au 29 juin à l'invitation du Gouvernement pour examiner la mise en œuvre du mandat du Secrétaire général conformément à la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Les autorités refusent toujours d'autoriser le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, Paulo Sérgio Pinheiro, à se rendre dans le pays.

II. Teneur et résultats des entretiens

8. Au cours de sa seconde visite au Myanmar, en novembre 2006, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a souligné à l'occasion de tous ses entretiens que si sa première visite six mois plus tôt avait permis de renouer le dialogue entre le Myanmar et les Nations Unies après près de trois ans sans aucun contact de haut niveau, trop peu de progrès avaient été accomplis depuis lors sur des questions qui avaient été examinées avec de hauts responsables et avec le Gouvernement. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a déclaré clairement que les Nations Unies s'attendaient à ce que le Myanmar donne la preuve de résultats concrets dans cinq grands domaines de préoccupation pour les Nations Unies et la communauté internationale, à savoir : a) la libération de Daw Aung San Suu Kyi ou, au moins, l'amélioration de ses conditions de détention, et une analyse de la sécurité conduisant à la libération de tous les prisonniers politiques; b) la nécessité

d'instaurer un processus politique sans exclusive, participatif et transparent pour que la population du Myanmar puisse faire entendre sa voix à propos de l'avenir du pays; c) la nécessité d'une meilleure coopération avec les Nations Unies et d'autres organismes humanitaires de façon à garantir la liberté de passage des secours humanitaires et à permettre l'envoi éventuel d'une mission d'évaluation technique dans les zones frontalières; d) la cessation des hostilités dans les zones de conflit, y compris dans l'État de Kayin; et e) la nécessité de poursuivre la coopération avec l'OIT en vue de la mise en place d'un mécanisme conjoint d'examen des plaintes concernant le travail forcé. Les recommandations relatives à l'action humanitaire, dont la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires a vérifié la mise en œuvre pendant sa visite d'avril 2007, incluaient l'ouverture d'un dialogue avec le Gouvernement sur les conditions de travail des acteurs humanitaires, la tenue d'une réunion interministérielle avec l'équipe de pays des Nations Unies, la désignation d'un chargé de liaison au niveau politique pour s'occuper des questions humanitaires et l'envoi d'une mission interinstitutions des Nations Unies chargée d'évaluer la situation humanitaire dans l'État de Kayin.

9. Bien que le Gouvernement n'ait rejeté aucune de ces recommandations, il persiste à souligner la complexité des difficultés politiques et économiques du Myanmar et les efforts faits par le Gouvernement pour relever ces défis, notamment grâce à sa feuille de route prévoyant sept étapes pour assurer la transition vers la démocratie, à commencer par la clôture de la Convention nationale. En même temps, le Gouvernement ne cesse de réaffirmer que la coopération avec les Nations Unies est la pierre d'angle de la politique étrangère du Myanmar. Concrètement, la réaction du Myanmar reste mitigée.

10. Parmi les résultats positifs, le Secrétaire général s'est félicité de l'accord conclu entre le Gouvernement du Myanmar et l'OIT le 26 février 2007 en vue de la mise en place d'un mécanisme chargé d'examiner les plaintes concernant le travail forcé, exemple de coopération mutuelle efficace. L'accord est appliqué à la satisfaction des deux parties et la capacité de liaison de l'OIT à Yangon a également été renforcée. Autre exemple de coopération entre le Myanmar et la communauté internationale, le Fonds de lutte contre la malaria, la tuberculose et le VIH/sida au Myanmar a vu le jour. Le Fonds, qui compte six donateurs à ce jour (Australie, Commission européenne, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et a recueilli 100 millions de dollars au cours des cinq dernières années, est géré par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La lutte contre la drogue est un autre domaine où le Myanmar a accompli des progrès remarquables au cours des dernières années, bien que l'extension de la culture du pavot enregistrée en 2007 donne à penser qu'une vigilance constante et une coopération soutenue entre le Gouvernement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) s'imposent. Dans l'ensemble, le Gouvernement a fait preuve d'une plus grande ouverture vis-à-vis des acteurs de l'ONU pour toute une gamme d'activités indispensables au bien-être de la population du Myanmar. Tant le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires que le Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés ont jugé encourageants les résultats constatés et prévoient des visites de suivi en vue de collaborer avec le Gouvernement à la mise en œuvre de recommandations spécifiques correspondant à leurs mandats respectifs.

11. Sur le front politique, la tenue de la dernière session de la Convention nationale, le 18 juillet 2007, a fait espérer que le Gouvernement saisirait l'occasion

d'entamer un dialogue ouvert, participatif et transparent avec toutes les parties prenantes du processus de réconciliation nationale concernant l'avenir du cadre constitutionnel du pays, comme l'y invitait le Secrétaire général. Si la clôture de la Convention le 3 septembre 2007 a marqué la fin de la première des sept étapes prévues dans la feuille de route politique du Gouvernement, le caractère toujours exclusif du processus et les dispositions qui auraient été adoptées lors de la Convention et qui iraient à l'encontre des objectifs de réconciliation nationale et de démocratisation continuent à susciter de graves préoccupations.

12. Au cours des consultations qu'il a tenues de juin à août 2007 avec les principaux États Membres intéressés, le Conseiller spécial a souligné quatre principes qui sous-tendent sa mission de bons offices, à savoir : a) la mission de bons offices n'est pas un événement ponctuel, mais un processus qui suppose un engagement soutenu et des rencontres et des consultations régulières avec toutes les parties concernées; b) le Myanmar se trouve dans une situation complexe qui ne saurait être réduite à un seul problème, si important soit-il, mais qui exige au contraire un dialogue sur un large éventail de questions touchant à la politique, au droit humanitaire, au développement socioéconomique et aux droits de l'homme; c) le dialogue n'est pas une fin en soi, mais doit déboucher sur des résultats concrets; et d) la communauté internationale tout entière doit se mobiliser pour encourager le Myanmar à faire les bons choix pour l'avenir. De leur côté, les principaux États Membres intéressés ont adressé au Conseiller spécial deux messages fondamentaux pour manifester leurs préoccupations, à divers degrés, concernant la situation au Myanmar et leur soutien à la mission de bons offices du Secrétaire général et leur reconnaissance au Conseiller spécial pour les efforts qu'il déploie sur la base des principes énoncés ci-dessus. Au-delà des expressions de soutien, le Conseiller spécial a constaté une volonté claire de travailler ensemble et avec le Myanmar pour trouver des solutions qui permettent de sortir de l'impasse.

III. Évolution récente de la situation

13. Le 19 août 2007, l'annonce soudaine d'une forte augmentation du prix du carburant a provoqué des manifestations pacifiques contre les politiques économiques du Gouvernement et la situation politique et socioéconomique générale du pays. Ces manifestations, qui coïncidaient avec la fin de la Convention nationale, laquelle s'est achevée le 3 septembre, se sont étendues de Yangon à d'autres villes et ont rapidement pris de l'ampleur quand les moines sont descendus dans la rue pour protester contre la façon dont le Gouvernement avait initialement traité les manifestants (plusieurs dirigeants du groupe des étudiants de la génération 88, activistes et membres de l'opposition avaient notamment été arrêtés). Selon certaines informations, entre 50 000 et 100 000 personnes – dont plusieurs milliers de moines et de religieuses – auraient manifesté pacifiquement dans les rues de Yangon, de Mandalay et d'autres villes. Les manifestations prenant de plus en plus d'ampleur, les autorités ont pris des mesures pour y mettre fin; elles ont notamment déployé des unités de sécurité partout à Yangon et dans d'autres villes, interdit les rassemblements publics et imposé un couvre-feu. Elles ont initialement fait preuve de retenue mais, le 24 septembre, la presse annonçait qu'il y avait de plus en plus de victimes parmi les manifestants. Il semble que les autorités aient dans certains cas utilisé des méthodes non létales pour disperser les manifestants pacifiques, mais le

nombre de victimes laisse à penser que les forces de sécurité ont fait un usage excessif de la force et de la violence.

14. Face à la crise, le Secrétaire général a fait des déclarations dans lesquelles il s'est dit préoccupé par l'aggravation des tensions, a clairement indiqué que la façon dont le Gouvernement avait réagi aux manifestations était contraire à l'esprit dans lequel le Myanmar était censé coopérer avec sa mission de bons offices, et a demandé au Gouvernement de faire preuve de la plus grande retenue et de dialoguer. Le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar ont, eux aussi, réclamé la libération des personnes arrêtées au cours des manifestations, y compris les moines, les dirigeants du groupe des étudiants de la génération 88 et les membres de l'opposition, et demandé qu'il ne soit plus fait usage de la force contre des manifestants pacifiques.

15. Le 26 septembre 2007, le Secrétaire général a dépêché son Conseiller spécial dans la région, attendant que le Gouvernement l'invite au Myanmar. Le Conseiller spécial s'est rendu au Myanmar le 29 septembre et y est resté jusqu'au 2 octobre. Sa visite, qui s'inscrivait dans le contexte de la mission de bons offices du Secrétaire général, avait trois objectifs : a) évaluer la situation sur place après les récentes manifestations; b) clairement dire aux plus hautes autorités du Myanmar ce que le Secrétaire général pensait de la situation; et c) tenter de faire comprendre que le dialogue entre le Gouvernement et l'opposition était le meilleur moyen de mettre fin à la crise et de parvenir à la réconciliation nationale.

16. Comme lorsqu'il s'était rendu au Myanmar en qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, le Conseiller spécial a pu rencontrer le généralissime Than Shwe et, à deux reprises, Daw Aung San Suu Kyi. Il a également rencontré le vice-généralissime Maung Aye, le général Thura Shwe Mann et le Premier Ministre faisant fonction, le général de corps d'armée Thein Sein, ainsi que les Ministres de l'information et de la culture et le Vice-Ministre des affaires étrangères. Il n'a pas pu obtenir d'entrevue avec d'autres interlocuteurs importants – malgré des demandes répétées – mais a reçu des messages de nombreux groupes et de nombreuses personnes, dont des représentants des moines et du groupe des étudiants de la génération 88. Il s'est également concerté avec l'Équipe de pays des Nations Unies et la délégation du Comité international de la Croix-Rouge à Yangon. Le Conseiller spécial et sa délégation ont été amenés à un grand rassemblement organisé à Lashio (ville de l'État Shan, situé dans le nord-est du pays) à l'appui de la Convention nationale et de la feuille de route politique en sept étapes. Le 5 octobre, le Conseiller spécial a informé le Président de l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, à la demande de celui-ci, des résultats de sa mission. Le Secrétaire général s'est également adressé au Conseil à cette occasion.

17. Quand le Conseiller spécial a entamé sa mission, les mouvements de protestation avaient été largement écrasés dans les rues de Yangon. D'après les chiffres du Gouvernement, une douzaine de personnes maximum ont été tuées (dont un journaliste japonais), plusieurs douzaines ont été blessées et plus de 2 000 ont été arrêtées. Mais d'après des informations non confirmées, le nombre de victimes serait plus important. Les informations selon lesquelles des membres des forces de sécurité et des éléments en civil continueraient à se livrer à des exactions, en particulier la nuit après le couvre-feu (descentes chez des particuliers, brutalités, arrestations arbitraires et disparitions), préoccupent particulièrement l'ONU et la

communauté internationale. Selon d'autres informations, les moines arrêtés lors des manifestations seraient expulsés en masse de Yangon et certains monastères seraient encore en état de siège. Le Coordonnateur résident des Nations Unies à Yangon a indiqué que trois agents de l'ONU recrutés sur le plan national et un membre de la famille d'un de ces agents avaient été arrêtés et mis en détention. Leur cas a été porté à l'attention des plus hautes autorités et les intéressés ont été libérés. Le bureau des Nations Unies à Yangon a par ailleurs été contacté par des personnes qui cherchaient à se mettre en lieu sûr.

18. Le 2 octobre 2007, le Conseil des droits de l'homme a tenu une session spéciale pour examiner l'évolution de la situation au Myanmar. Il a adopté à l'unanimité la résolution S-5/1, dans laquelle il a déploré la répression violente de manifestations pacifiques et instamment prié le Gouvernement du Myanmar de libérer les personnes mises en détention et les prisonniers politiques condamnés à de longues peines, de lever les restrictions concernant les libertés politiques et de dialoguer avec toutes les parties en vue d'une réconciliation nationale véritable, de la démocratisation du pays et de l'instauration de l'état de droit. Le Conseil des droits de l'homme a engagé le Gouvernement du Myanmar et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme à dialoguer en vue d'assurer le plein respect des droits de l'homme, et a prié le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar d'évaluer la situation et de surveiller l'application de la résolution, notamment en demandant à être reçu d'urgence au Myanmar. Le Secrétaire général demande instamment au Gouvernement du Myanmar de coopérer pleinement avec le Rapporteur spécial et de l'inviter au Myanmar à la première occasion.

19. Tandis que les manifestations et la répression se poursuivaient, le Conseiller spécial a réussi à communiquer aux plus hautes autorités, au nom du Secrétaire général, des messages clairs et fermes. Il a mis l'accent sur l'évolution du contexte national, régional et international dans lequel s'inscrivait sa mission, qui bénéficiait de l'appui déterminé des voisins du Myanmar, des pays de l'ASEAN et du Conseil de sécurité. Il a exprimé dans les termes les plus forts les profondes préoccupations que les événements inspiraient au Secrétaire général et à la communauté internationale et a fait des recommandations précises concernant les mesures à prendre immédiatement pour désamorcer la crise : mettre fin aux descentes nocturnes et aux arrestations qui ont lieu après le couvre-feu; lever le couvre-feu le plus rapidement possible; libérer toutes les personnes arrêtées durant les manifestations; permettre aux personnes blessées durant les manifestations de se faire soigner dans une clinique; mettre fin à la présence militaire dans la rue; veiller à ce que les opérations de maintien de l'ordre soient menées dans le respect des droits de l'homme et du droit, conformément aux normes internationales; permettre au Comité international de la Croix-Rouge de rendre visite aux personnes détenues et d'aider à retrouver les personnes disparues; et faire cesser immédiatement les descentes dans les monastères.

20. Lors de ses échanges avec le Gouvernement, le Conseiller spécial a été informé que l'augmentation du prix du carburant ne pouvait, à elle seule, avoir déclenché les manifestations, à moins que celles-ci n'aient été fomentées par une petite minorité d'éléments opposés au Gouvernement et soutenus par des forces extérieures. Il a également été informé par le Gouvernement que les manifestations s'étaient uniquement déroulées à Yangon et à Mandalay, le reste du pays étant resté calme, que les autorités avaient fait preuve de la plus grande retenue et que la

plupart de ceux qui avaient été arrêtés seraient probablement libérés rapidement après avoir été interrogés et fait l'objet d'une enquête. Alors que la mission du Conseiller spécial touchait à sa fin, les autorités du Myanmar ont annoncé un assouplissement du couvre-feu à Yangon et Mandalay, et il semblerait que l'armée soit aujourd'hui moins présente dans les rues. Le Gouvernement a indiqué qu'au 5 octobre, 2 095 des personnes arrêtées pendant les manifestations (dont 728 moines) avaient été libérées, et que d'autres seraient libérées comme suite à la demande que le Conseiller spécial avait adressée aux autorités au nom du Secrétaire général. La situation demeure toutefois très préoccupante, des informations continuant d'être reçues au sujet de violations des droits de l'homme commises par des membres des forces de sécurité et des éléments en civil, en particulier la nuit (notamment des descentes chez des particuliers, des actes d'intimidation, des brutalités, des arrestations arbitraires et des disparitions).

21. En ce qui concerne la promotion du dialogue, le Conseiller spécial a souligné que le Gouvernement devrait sans tarder remédier aux problèmes politiques et socioéconomiques qui étaient les causes profondes des manifestations en prenant des mesures concrètes portant sur le moyen et le long terme et reposant sur un dialogue ouvert à toutes les parties dans les cinq domaines dont il avait indiqué, lors de sa visite de novembre 2006, qu'ils préoccupaient particulièrement l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale. Plus précisément, il a recommandé un processus de réconciliation nationale ouvert à tous, la libération de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les autres prisonniers politiques, un signe indiquant que le Gouvernement était prêt à dialoguer avec Daw Aung San Suu Kyi, la nomination d'un agent de liaison par qui passerait la communication avec Daw Aung San Suu Kyi, la création d'un mécanisme de révision constitutionnelle à large assise et l'établissement d'une commission d'atténuation de la pauvreté à large participation.

22. Au cours de sa visite, le Conseiller spécial a pu reprendre le rôle qu'il avait commencé à jouer lorsqu'il était allé au Myanmar en qualité de Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, c'est-à-dire faire l'intermédiaire entre la haute administration et Daw Aung San Suu Kyi. Il a été autorisé à voir cette personne une deuxième fois après avoir rencontré le généralissime Than Shwe, et a pu transmettre des messages venant d'elle à la haute administration. Le 4 octobre 2007, le Gouvernement a annoncé que le généralissime Than Shwe était prêt à rencontrer Daw Aung San Suu Kyi, à certaines conditions. Le 8 octobre, il a annoncé que le Vice-Ministre du travail, Aung Kyi, serait l'agent chargé de la liaison avec Daw Aung San Suu Kyi dont le Conseiller spécial avait suggéré la nomination, au nom du Secrétaire général, lorsqu'il était venu au Myanmar.

IV. Observations

23. Alors que le Gouvernement avait pris quelques mesures modestes mais encourageantes au cours de l'année écoulée, les événements tragiques des dernières semaines constituent un sérieux recul pour le Myanmar. Dans la déclaration qu'il a faite devant le Conseil de sécurité le 5 octobre 2007, le Secrétaire général a réaffirmé que le recours à la force contre des manifestants pacifiques était répugnant et intolérable. Il demeure profondément préoccupé par les informations selon lesquelles des violations des droits de l'homme continuent d'être commises, en particulier sous la forme d'un usage excessif de la force et de la détention arbitraire

de manifestants, et très inquiet pour les nombreuses personnes arrêtées sans procédure régulière dont on ne sait ce qu'il est advenu. Le Secrétaire général demande au Gouvernement du Myanmar de tenir compte des préoccupations et des demandes de la communauté internationale, telles que les ont exprimées le Conseil de sécurité, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme et le Conseil des droits de l'homme, notamment les demandes tendant à ce qu'il permette immédiatement aux membres du CICR et d'autres organismes humanitaires de rendre visite à tous les détenus, fasse faire une enquête indépendante et approfondie sur les assassinats et les disparitions forcées et entame un dialogue constructif avec le Conseil des droits de l'homme et les titulaires de mandats relevant des procédures spéciales, en particulier le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. À cet égard, il est très regrettable que le Rapporteur spécial n'ait pu se rendre dans le pays depuis près de quatre ans. Le Secrétaire général espère que dans le cadre de la coopération du Myanmar avec l'ONU, le Rapporteur spécial aura la possibilité de s'acquitter de son mandat et de se rendre prochainement dans le pays.

24. La répression exercée par le Gouvernement à l'égard des manifestants est d'autant plus regrettable que le Myanmar cherche à s'engager sur la voie de la réconciliation nationale et du rétablissement de la démocratie. À cet égard, le fait que les moines soient descendus dans les rues du pays ces dernières semaines semble avoir été l'élément déclencheur qui a donné aux manifestations un caractère explicitement politique, sachant que le Gouvernement réprime systématiquement toutes les aspirations démocratiques du peuple depuis 1988, au nom de la stabilité et de la sécurité. Bien qu'il soit parvenu, après 14 ans, à conclure la Convention, et affirme que sa feuille de route est largement approuvée, l'exclusion des principales parties prenantes et le fait que les attentes des principaux participants n'aient pas été satisfaites entament la crédibilité et la légitimité du processus. Un point particulièrement préoccupant est que la Convention se serait achevée sans que certaines des exigences fondamentales des groupes ethniques signataires d'accords de cessez-le-feu aient été satisfaites, ce qui voudrait dire que les efforts que le Gouvernement déploie depuis 15 ans pour coopérer avec eux dans le cadre de la Convention nationale n'auraient abouti à rien.

25. À moins que le Gouvernement ne décide d'ouvrir et d'élargir le processus qui doit déterminer l'avenir du pays, il y a fort à parier que des revendications concernant la nécessité d'accroître l'ouverture, la participation et la transparence afin d'accélérer la transition démocratique et le passage à un régime civil continueront d'être exprimées. Le Secrétaire général est fermement convaincu qu'il devrait y avoir, au cours de la période qui s'annonce, des possibilités d'améliorer les résultats de la Convention nationale en mettant l'accent sur l'ouverture, la participation et la transparence. Il faudrait tout d'abord, pour qu'un dialogue national véritable puisse s'instaurer, que tous les prisonniers politiques soient libérés. L'avenir du Myanmar appartient à tous les habitants du pays et il est dans l'intérêt de la nation que tous ceux qui ont une contribution à apporter aient la possibilité de le faire. La recommandation tendant à ce que soit créé un mécanisme de révision de la constitution à large participation a pour objet d'amener le Gouvernement à entamer, dans le prolongement de la Convention nationale, un processus de consultations propre à donner plus de crédibilité et de légitimité au projet de constitution qui fera l'objet d'un référendum. L'ONU a déjà facilité de tels processus.

26. Plus que jamais, le Secrétaire général pense que le Gouvernement du Myanmar devrait saisir l'occasion qui se présente et prendre des mesures déterminées pour favoriser la démocratisation et le respect des droits de l'homme. En plus d'accélérer et d'élargir le processus de réconciliation nationale, il doit absolument entamer un dialogue politique sérieux et global avec l'opposition. Un des résultats importants de la mission du Conseiller spécial est que le Gouvernement a annoncé qu'une rencontre pourrait avoir lieu entre le généralissime Than Shwe et Daw Aung San Suu Kiy et, ensuite, qu'il nommerait un agent de liaison chargé des communications avec cette personne. Le Secrétaire général accueille avec satisfaction l'annonce de ce qui pourrait être un progrès appréciable et engage chacune des deux parties à faire preuve de toute la souplesse possible afin qu'une rencontre puisse avoir lieu dès que possible et qu'un dialogue utile puisse s'instaurer. Le Secrétaire général est prêt à continuer d'user de ses bons offices pour favoriser ce dialogue.

27. Outre les considérations se rapportant à l'organisation politique, le Secrétaire général exhorte le Gouvernement à être plus soucieux du contexte humanitaire et socioéconomique dans lequel se sont déclenchées les manifestations et la crise récentes. Quelle que soit la raison pour laquelle le Gouvernement a décidé d'augmenter soudainement le prix du carburant, les manifestations que cette décision a semblé-t-il provoquées reflètent à la fois l'extrême vulnérabilité économique des habitants du Myanmar et le manque apparent de consultations entre le Gouvernement et la majorité de ceux qui sont touchés par les conditions de vie au Myanmar. Il est évident que les manifestations sont l'expression d'un mécontentement profond et répandu au sujet des conditions socioéconomiques qui règnent dans le pays, ce qui est d'autant plus inquiétant que la pauvreté gagne sans arrêt du terrain et que les conditions sanitaires se détériorent, sans compter que les structures censées assurer les services sociaux sont de moins en moins capables de répondre aux besoins fondamentaux de la population. Partout, la bonne gouvernance, de solides politiques fiscales et de larges consultations avec les citoyens au sujet des décisions qui les concernent directement sont des éléments indispensables à la stabilité à long terme. Les événements récents montrent aussi que le Myanmar doit améliorer ses capacités de gestion économique, surtout dans l'optique d'une participation au développement économique de la région, à laquelle il aspire.

28. À cet égard, une commission d'atténuation de la pauvreté à large participation, commission qu'il a été recommandé au Gouvernement de créer afin de recenser et de satisfaire les besoins socioéconomiques, serait un bon instrument de promotion d'un dialogue national portant sur les moyens d'améliorer la « santé » générale du pays. Les autorités ont constaté l'utilité des activités des organismes des Nations Unies qui se trouvent sur place et tout doit être fait pour continuer à trouver des domaines d'intérêt commun dans lesquels des progrès puissent être accomplis, notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la drogue. Les activités humanitaires et politiques doivent rester coordonnées, mais il est essentiel d'éviter que l'humanitaire ne soit pris en otage par la politique, et vice-versa. Dans le domaine humanitaire, l'objectif est d'améliorer l'accès et de faire mieux comprendre les principes qui régissent les interventions. Il faudra pour cela un engagement encore accru des organismes humanitaires. Le Secrétaire général pense aussi que toute mesure politique sérieuse doit être reconnue comme telle par la communauté internationale, qui doit offrir en retour des mesures d'incitation d'ordre socioéconomique.

29. En dernière analyse, c'est au Gouvernement et au peuple du Myanmar qu'il appartient de forger l'avenir du pays. Toutefois, le monde les observe de près pour savoir si cette responsabilité sera exercée d'une manière qui réponde aux intérêts de tous les habitants. Aucun pays ne peut, aujourd'hui, se permettre d'agir au mépris des normes qui s'imposent à tous les membres de la communauté internationale, et ce qui se passe au Myanmar peut avoir de sérieuses répercussions internationales. Un retour au statu quo d'avant la crise serait donc à la fois inacceptable et intenable. Le monde a besoin d'un Myanmar pacifique et prospère qui contribue au développement de la région et joue un rôle utile au sein de la communauté internationale. Le Secrétaire général est donc déterminé à faire tout ce qui est en son pouvoir, et notamment à user plus encore de ses bons offices, pour que l'ONU puisse poursuivre son partenariat avec le Myanmar et aider ce pays à s'engager sur la voie de la réconciliation nationale, à se démocratiser et à assurer le plein respect des droits de l'homme, autant de fondements indispensables à la stabilité et à la prospérité à long terme.

30. Pour pouvoir s'engager durablement, l'Organisation aura besoin du soutien actif de la communauté internationale, en particulier des pays de la région. Le Secrétaire général se félicite donc du rôle constructif que jouent les voisins du Myanmar et les membres de l'ASEAN, et les encourage à poursuivre leurs efforts. Il se félicite aussi de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme de la résolution sur la situation des droits de l'homme au Myanmar et de la déclaration du 11 octobre dans laquelle le Président du Conseil de sécurité a affirmé son soutien à sa mission de bons offices. Plus la communauté internationale est unie, meilleures seront les chances d'atteindre notre objectif commun : la paix, la démocratie et la prospérité pour le peuple du Myanmar.